



# METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS AU BURKINA FASO :

Et si on écoutait les enfants  
eux-mêmes sur la problématique ?

Décembre 2021



**Save the Children**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>03</b>
<b>Contexte et Justification</b>	<b>03</b>
I- <b>Rappel de la situation de référence (prévalence de la pratique)</b>	<b>03</b>
II- <b>Les obstacles à l'éradication du mariage d'enfants</b>	<b>03</b>
III- <b>Quelques progrès enregistrés dans la lutte pour la fin du mariage d'enfants</b>	<b>04</b>
IV- <b>Résultats des consultations : Le mariage d'enfants vu par des enfants du Burkina Faso</b>	<b>06</b>
<b>IV.1. Méthodologie des consultations</b>	<b>06</b>
<b>IV.2. Définitions du mariage d'enfants par les enfants</b>	<b>07</b>
<b>IV.3. Causes du mariage d'enfants selon les enfants</b>	<b>07</b>
<b>IV.4- Solutions recommandées par les enfants pour éradiquer le mariage d'enfants au Burkina Faso</b>	<b>08</b>
1- <b>Solutions recommandées par les enfants en termes de prévention</b>	<b>08</b>
2- <b>Solutions recommandées par les enfants en termes de gestion / prise en charge des cas de victimes de mariage d'enfants</b>	<b>09</b>
3- <b>Solutions recommandées par les enfants en termes de renforcement des systèmes de protection</b>	<b>10</b>
<b>IV.5- Participation des enfants eux-mêmes à la lutte contre le phénomène</b>	<b>10</b>
1- <b>Adopter un comportement responsable à l'école</b>	<b>10</b>
2- <b>Avoir une attitude positive et respectueuse des parents</b>	<b>11</b>
3- <b>Jouer un rôle actif dans la promotion de l'abandon du mariage d'enfants</b>	<b>11</b>
V- <b>Etude de cas : Témoignage d'une rescapée du mariage d'enfants (pensionnaire du Foyer Maria Goreti de Kaya)</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>

# INTRODUCTION :

## Contexte et Justification



Echanges entre un agent de Save the Children et des élèves du Lycée Municipal de Koudougou

*Mettre fin au mariage des enfants au Burkina Faso : écouter les perspectives des enfants eux-mêmes.*

Tel est le but de la série de consultations que nous avons réalisées à la suite du constat que les enfants sont moins écoutés quand il s'agit de mettre en œuvre les programmes en vue de l'abandon du mariage d'enfants au Burkina Faso. Pourtant, il est quasi certain qu'on ne pourra pas parvenir à résoudre la question du mariage d'enfants sans impliquer les enfants eux-mêmes dans l'analyse, la compréhension et la proposition de solutions.

Pour ce faire, nous avons organisé une série de consultations avec les enfants des régions du Centre-Nord (Kaya), du Centre-Ouest (Koudougou), du Centre (Ouagadougou), de la Boucle du Mouhoun (Dédougou) et des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso). A l'exception de Kaya où les échanges ont eu lieu avec les jeunes filles

pensionnaires du Foyer Maria Goreti (qui accueille des filles victimes de violences, y compris le mariage d'enfants pour la plupart des cas), les autres consultations ont eu lieu avec des élèves au sein des établissements scolaires. Ces consultations ont été des espaces d'idéation où les enfants ont pu proposer eux-mêmes des solutions qui devront être prises en compte par les acteurs dans la formulation et la mise en œuvre de projets visant à accélérer la fin du mariage d'enfants au Burkina Faso.

Les consultations ont touché environ 400 enfants qui ont ainsi eu l'opportunité de participer à éliminer le mariage d'enfants. Les contributions des enfants sont consignées dans le présent document de plaidoyer qui est mis à la disposition des acteurs pour faire valoir les perspectives et les solutions qu'ils proposent en vue de mettre efficacement fin au mariage d'enfants au Burkina Faso.

Alors que nous avons déjà tenu des consultations avec des enfants sur la problématique de l'éducation comme cible d'attaques, assorties de rapport d'étude conduites par des enfants formés, c'est la première fois que nous menons auprès des enfants des consultations sur la question spécifique du mariage d'enfants. En rappel, la participation des enfants à la résolution de leurs préoccupations est un des quatre piliers de la théorie de changement de Save the Children.

### I- **Rappel de la situation de référence (prévalence de la pratique)**

Selon les chiffres de l'UNICEF datant de 2018, chaque sept secondes, un enfant est marié dans le monde, et plus de 12 millions de filles seraient mariées pendant leur enfance chaque année. Et si rien n'est fait pour réduire le phénomène, plus de 150 millions d'autres filles seront mariées avant leur dix-huitième anniversaire d'ici à 2030.

Au Burkina Faso, la situation est aussi critique parce que le pays est compté parmi les dix pays africains les plus affectés par le phénomène avec des indicateurs assez préoccupants : 52% des femmes (soit 1 femme sur 2) ont été mariées avant l'âge de 18 ans ; 10% des femmes ont été mariées avant l'âge de 15 ans ; et actuellement 31,5% des adolescentes sont mariées.

## II- Les obstacles à l'éradication du mariage d'enfants

Les principaux obstacles à la lutte pour l'éradication du mariage d'enfants au Burkina sont :

Les vides juridiques et l'absence de priorisation : En dépit des engagements pris par le gouvernement, l'âge minimum légal du mariage pour les filles au Burkina Faso reste fixé à 17 ans (et à 20 ans pour les garçons) dans le code des personnes et de la famille (CPF) en vigueur. Aussi il demeure difficile de mettre en œuvre, de faire connaître et de faire appliquer les lois existantes, car la majorité des mariages d'enfants sont des mariages coutumiers ou religieux qui ne sont pas légalement reconnus et l'âge légal du mariage peut être ignoré, permettant ainsi à des filles d'à peine 15 ans d'être mariées. De toute évidence, les initiatives visant à relire le CPF et à harmoniser les lois nationales n'ont pas été jugées suffisamment prioritaires par les principaux acteurs, y compris par le ministère en charge de la Famille.

**Contexte humanitaire :** Le Burkina Faso fait partie des dix pays affichant les taux les plus élevés de mariages d'enfants, tous étant considérés comme des États fragiles ou extrêmement fragiles. Il est difficile d'assurer une solide gouvernance et d'instaurer des réformes dans les contextes humanitaires, ce qui fait que les facteurs de risques de mariages d'enfants sont généralement accrus, notamment l'exposition à la violence basée sur le genre, l'insécurité économique et alimentaire, et le manque d'accès à des services de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à l'éducation.

**Des normes sociales préjudiciables liées au genre et à l'adolescence qui prônent le contrôle de la sexualité des filles continuent à soutenir des pratiques nuisibles, telles que le**

## mariage des enfants et les Mutilations Génitales Féminines/Excision (MGF/E).

Les inégalités entre les sexes et les normes sociales préjudiciables, y compris les normes de genre qui limitent l'accès des filles à l'autonomie financière, exercent des pressions incitant les familles (et les filles elles-mêmes) à poursuivre la pratique du mariage des enfants pour éviter d'être stigmatisées par la société et de subir d'autres conséquences en cas de refus d'un mariage.

## III- Quelques progrès enregistrés dans la lutte pour la fin du mariage d'enfants

Le mariage des enfants est une forme de violence fondée sur le genre et enfreint les droits des filles. Le Burkina Faso s'efforce de mettre fin au mariage des enfants, de lutter contre les facteurs de risque qui favorisent cette pratique préjudiciable et d'éliminer les autres formes de violence basées sur le genre, en assurant un leadership politique et en renforçant son cadre législatif et politique.

En 2015, le Burkina Faso a adopté une stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (2016-2025), suivie de deux plans d'action pour 2016-2018 et 2019-



Après avoir échappé au mariage d'enfants, ces filles de Kaya proposent des solutions pour mettre fin au phénomène.



Des élèves du Lycée Municipal de Koudougou réfléchissent aux solutions à envisager pour accélérer la fin du mariage d'enfants au Burkina Faso

2021. Cette stratégie nationale s'attache à empêcher toutes les formes de mariages d'enfants, à renforcer les efforts entrepris par le pays pour y mettre fin, à apporter de l'aide aux filles qui ont été mariées et à assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. Une plateforme plurisectorielle a été créée pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale en 2018.

En 2017, la Première dame Sika Kaboré a organisé un panel national sur le mariage d'enfants exhortant l'Assemblée nationale à relever l'âge légal du mariage à 18 ans pour les filles. L'année suivante, l'Assemblée nationale a adopté le nouveau Code pénal afin de criminaliser le mariage des enfants et de renforcer les protections juridiques offertes aux élèves dans les établissements scolaires pour les préserver des violences fondées sur le genre, y compris des abus sexuels commis par des enseignants.

En septembre 2018, Save the Children a lancé une campagne nationale pour la fin du mariage d'enfants. Depuis lors, l'organisation contribue à impulser un leadership proactif au sein de la Coalition Nationale contre le Mariage d'Enfants au Burkina Faso (CONAMEB) dont elle est membre, afin de mener des actions de plaidoyer visant la relecture du Code des Personnes et de la Famille en vue de relever l'âge du mariage à 18 ans ; ce qui permettra de traiter la question depuis la racine, c'est à dire au niveau des textes juridiques en la matière. Un avant-projet de loi portant Code des Personnes et de la Famille est annoncé, mais traine à connaître une adoption définitive.

À plusieurs reprises, les plus hautes autorités se sont publiquement engagées à achever la

révision du Code des Personnes et de la Famille pour fixer l'âge minimum au mariage à 18 ans aussi bien pour le garçon que pour la fille. L'engagement le plus extraordinaire est cette promesse faite aux enfants par le Président du Faso le 16 juillet 2019 lors de la cérémonie de commémoration des 100 ans de Save the Children International. Il avait alors déclaré :

*« Je voudrais vous rassurer que le Code pénal et le Code des Personnes et de la Famille seront harmonisés pour que l'âge du mariage soit ramené à 18 ans. Le code des personnes est en relecture et je voudrais vous assurer que c'est une disposition et une mesure qui sera très rapidement prise ».* Mais plus d'un an après, les enfants du Burkina Faso attendent toujours l'accomplissement de cette promesse censée leur offrir une protection juridique.

En 2021, à l'occasion d'un dialogue entre jeunes filles et décideurs, tenu en marge de la commémoration de la Journée Internationale de la Fille, les enfants ont obtenu des engagements de la ministre en charge des Droits humains pour accélérer le processus de relecture du Code des Personnes et de la Famille en souffrance dont son ministère a la responsabilité à travers le dépôt d'un projet de loi portant CPF sur la table du Conseil des ministres avant la fin de l'année 2021. Pour être tenu, cet engagement nécessite l'organisation d'une consultation nationale devant réunir l'ensemble des forces sociales et autres parties prenantes du CPF ; chose à laquelle elle s'est également engagée notamment en ces termes :

*« L'âge de 18 ans pour le mariage ne pose plus de problème au niveau du Conseil des ministres car le Burkina Faso qui a ratifié des conventions internationales, doit respecter ces conventions et faire en sorte qu'avant 18 ans, désormais, aucune fille ne soit contrainte au mariage ».*

Cela devrait permettre à notre pays d'avoir une base et une cohérence juridique dans la lutte pour la fin du mariage d'enfants au Burkina Faso. Le gouvernement du Burkina Faso a également introduit des mesures visant à réduire la violence basée sur le genre et à améliorer l'accès des filles aux droits à la santé sexuelle et procréative, qui sont à la fois des causes et des conséquences du mariage des enfants. En 1996, le Burkina Faso a été l'un des premiers pays africains à introduire une loi nationale interdisant les MFG/E. En 2019, le Burkina Faso s'est engagé à fournir des services de planification familiale gratuits, y compris des moyens de contraception et des consultations médicales.

## IV- Résultats des consultations : Le mariage d'enfants vu par des enfants du Burkina Faso

En dépit des efforts déjà fournis par les acteurs, on constate que la situation du mariage d'enfants au Burkina Faso demeure préoccupante. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les acteurs ne pourront venir à bout de cette pratique sans associer les enfants eux-mêmes. Ceux-ci, en plus d'en avoir le droit, ont aussi besoin de comprendre ce qui se fait sur le terrain en leur faveur et surtout de pouvoir y apporter leur lecture, leurs réflexions et leurs contributions. D'où cette série de consultations régionales que Save the Children a facilitées auprès des enfants, dont l'objectif général est de leur permettre de proposer eux-mêmes des solutions qui seront prises en compte par les acteurs de la fin du mariage d'enfants au Burkina Faso.

### IV.1. Méthodologie des consultations

Les consultations ont eu lieu au sein du Foyer Maria Goreti de Kaya accueillant des jeunes filles victimes et rescapées de mariage, au Lycée Saint Viateur à Ouagadougou, au Lycée Municipal de Koudougou, au Lycée Municipal de Dédougou, Aux Lycées Privé Promotion, Municipal Vinama, Tiémounou Djibril et National de Bobo -Dioulasso. En vue de garantir les conditions maximales de protection des enfants, les échanges se sont tenus dans des salles et en petits groupes, ce qui a permis aux équipes de facilitation de suivre les participants et de leur apporter le soutien dont ils auraient besoin. Les sites ont enregistré environ cinquante (50) enfants (en grande majorité des filles) et répartis en dix (10) groupes de cinq (5) pour les besoins de travail et de brainstorming en focus group.

De manière pratique, un canevas de rapportage des échanges en « focus group » a été proposé aux enfants, de même qu'un scénario de déroulement des discussions. Les enfants ont produit leurs réflexions autour de quatre axes, donnant lieu à quatre questions :

- 1- Compréhension/définition du phénomène mariage d'enfants (Selon vous, qu'est-ce que le mariage d'enfants ?)
- 2- Causes du phénomène (Selon vous, quelles sont les raisons qui amènent certains parents à donner leurs enfants - filles ou garçons- en mariage ?)
- 3- Solutions au phénomène (Selon vous, que faut-il faire pour mettre fin au mariage d'enfants ?)
- 4- Contribution des enfants pour mettre fin au phénomène (Comment les enfants eux-mêmes peuvent-ils contribuer à mettre fin au mariage des enfants au Burkina Faso ?)

Quant au déroulement à proprement parler, il a obéi à quatre principales étapes :

- 1- D'abord une discussion générale avec les enfants sur leur compréhension de leurs droits et l'état de réalisation de ceux-ci au Burkina Faso ;
- 2- Ensuite une intervention préliminaire des équipes de facilitation qui a permis de récapituler la situation actuelle des droits de l'enfant au Burkina Faso et d'informer les enfants des actions de Save the Children en matière de protection de l'enfant contre les violences, particulièrement le mariage d'enfants, tout en mettant l'accent sur le bien-fondé de la lutte pour la fin du mariage d'enfants ;
- 3- Les moments de réflexion menés en « focus group » sur la base du canevas proposé en vue de dégager les perspectives des enfants eux-mêmes pour venir à bout de la pratique du mariage d'enfants.
- 4- Enfin un temps de restitution suivi d'échanges en plénière autour des différentes idées formulées par les enfants. Ce sont ces idées qui sont compilées et consignées dans le présent document de plaidoyer.

## IV.2. Définitions du mariage d'enfants par les enfants

Pour mesurer leur compréhension du mariage d'enfants, la question suivante leur a été posée : « Pour vous, qu'est-ce que le mariage d'enfant ? ».

Pour la plupart, le mariage d'enfants renvoie au mariage de toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans. Des différentes définitions proposées par les enfants, ressortent des éléments liés à la majorité civile de 18 ans, au développement physique de l'enfant et parfois à l'absence de consentement. Voici précisément les réponses les plus courantes qu'ils ont formulées :

« Marier une personne avant 18 ans » ;

« Marier une fille alors qu'elle n'est pas encore physiquement apte » ;

« Marier une personne avant sa majorité » ;

« Marier une personne sans son consentement » ;

« Marier deux personnes dont l'une au moins n'a pas l'âge de 18 ans » ;

« Marier un enfant dès sa naissance jusqu'à l'âge de 17 ans ou pendant la grossesse de sa mère à un homme. ».

Par cette dernière définition, les enfants ont voulu montrer que dans bien des cas, des jeunes filles sont données en mariage avant même leur naissance en référence à une certaine pratique traditionnelle qui veut que certaines familles se promettent des filles en mariage avant même leur naissance. C'est une pratique assez courante dans certaines communautés qui a été relevée par les jeunes filles du Foyer Maria Goreti de Kaya dont certaines en ont d'ailleurs été victimes.

On note en définitive que les enfants consultés dans l'ensemble des régions visitées comprennent globalement ce qu'est le mariage d'enfants. **On retiendra de leurs différentes contributions que le mariage d'enfants renvoie à toute union civile, religieuse ou traditionnelle entre un homme et une femme dans laquelle au moins un des conjoints a moins de 18 ans.**



En focus group, des élèves du lycée Privé Promotion de Bobo Dioulasso réfléchissent aux solutions à envisager pour accélérer la fin du mariage d'enfants au Burkina Faso.

## IV.3. Causes du mariage d'enfants selon les enfants

Pour les enfants, les raisons qui peuvent expliquer la pratique du mariage d'enfants tournent autour des points suivants : l'ignorance et la situation économique des parents, le poids des traditions, l'inconduite des enfants ainsi que certains faits et événements sociaux :

### L'ignorance des parents.

L'analphabétisme constitue la principale cause de cette pratique dans les communautés selon les enfants. Les parents qui s'adonnent à cette pratique n'ont pas encore compris l'intérêt de maintenir les enfants (notamment les filles) à l'école. Ils ignorent tout des effets néfastes de la pratique. Ils ne savent pas qu'une fille peut aussi réussir à l'école et apporter quelque chose à sa famille. Ils ne savent pas qu'une fille peut réussir les mêmes choses qu'un garçon.

### La situation économique des parents.

La pauvreté est l'autre cause non négligeable de cette pratique à en croire les enfants. Pour eux, l'indigence peut aussi expliquer cette pratique chez certains parents

qui, ne pouvant pas subvenir adéquatement aux besoins des enfants (nombreux, en général) préfèrent se séparer des filles le plus tôt et ainsi se décharger. *Cette même situation pousserait certains parents à donner leurs enfants en mariage en contrepartie de faveurs de toutes sortes (économiques, sociales, ...) ou simplement dans le but d'effacer une dette, un manquement qu'ils ne peuvent réparer. Pour d'autres encore, le mariage d'enfants peut résulter d'un acte de reconnaissance ou de gratitude des parents ou de la famille envers une personne ou une autre famille. Dans ces cas il s'agit pour certains parents d'exprimer leur gratitude pour un service dont ils ont bénéficié (ou promesse de service). Marier les enfants constitue pour ceux-ci donc un moyen de consolidation des liens d'amitié et de famille et donnerait plus de possibilités sociales et économiques.*

**Le poids des traditions.** Dans certaines communautés, le mariage d'enfants est une pratique entretenue depuis de longues années par les ancêtres et transmis aux parents comme une valeur. Il constitue un moyen de sauvegarder et préserver la famille et la rendre plus forte. Et pour ce faire, il doit être perpétué. **De plus, certains préjugés sont entretenus.** Au sein de ces communautés, l'éducation de la fille est considérée comme une perte de temps car sa place est dans un foyer, auprès d'un homme. Cela amène certains parents à se conformer à cette tradition pour ne pas offusquer la communauté ou pour ne pas être en déphasage avec certaines normes sociales.

### **L'inconduite des enfants.**

Ici, les enfants pointent eux-mêmes leurs propres responsabilités. *Il s'agit des mauvais comportements des enfants* (mauvaises fréquentations, manque de respect vis-à-vis des parents et des éducateurs) qui affectent le plus souvent leurs résultats scolaires et mettent à mal les multiples efforts des parents pour leur assurer une éducation de qualité. *La peur des grossesses non désirées représente souvent la plus grande crainte des parents pour qui le risque et la honte d'une grossesse avant mariage de leurs enfants constituent les raisons principales qui les déterminent à les marier trop tôt.* Les familles étant beaucoup attachées à leur honneur, il s'agit pour eux de préserver la dignité de la famille surtout dans une société qui y attache du prix.

### **Les faits et évènement sociaux.**

*Parmi ces facteurs, il est à retenir le décès des parents* : certains enfants sont plus exposés au phénomène du mariage d'enfants du fait du décès de leurs parents. Les tuteurs ne souhaitant pas avoir de charges supplémentaires (bouches à nourrir et charges diverses) les poussent vers le mariage. *A cela, on pourrait ajouter la mauvaise influence des membres de la famille* (oncles, tantes, cousins, ...). Parfois certains parents ne donnent pas leur enfant en mariage par conviction mais par influence de personnes extérieures (généralement de la grande famille). Les mauvais conseils ou la mauvaise influence de ces derniers peut aussi expliquer cette pratique dans certains cas.

## **IV.4. Solutions recommandées par les enfants pour éradiquer le mariage d'enfants au Burkina Faso**

A la lumière des causes évoquées plus haut, les enfants ont suggéré des solutions pour venir à bout de la pratique. Pour eux, des mesures doivent être prises et des actions entreprises par le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires y compris les parents, pour l'éradication du phénomène. Ainsi, ils proposent des solutions qui visent à la fois la prévention, la gestion des cas de mariage d'enfants et le renforcement des systèmes de protection.

### **1. Solutions recommandées par les enfants en termes de prévention :**

**Sensibiliser les parents sur les conséquences de la pratique du mariage d'enfants, de même que les enfants (élèves) sur l'abstinence, les IST, les grossesses précoces et la nécessité d'être assidu et de bien travailler à l'école**

Les enfants estiment que si les parents avaient conscience de toutes les conséquences néfastes attachées à cette pratique, s'ils savaient qu'en mariant leurs filles, ils les exposent et, pire, ils passent à côté d'une chance de voir leurs enfants réussir brillamment à l'école et devenir un soutien pour leur famille, ils s'en garderaient. Quant aux enfants eux-mêmes, il est important de

bien les éduquer à la maison comme à l'école et leur montrer à quoi ils s'exposent en cas de mauvais résultats scolaires, en cas de relations sexuelles précoces avec les risques d'IST et de grossesses précoces.

**Scolariser les enfants.** Les enfants pensent que l'éducation peut être une véritable digue contre la pratique du mariage d'enfants. Pour eux, lorsque les enfants, surtout les filles, sont scolarisés, les bons résultats scolaires peuvent suffire à leur éviter d'être retirées de l'école pour être mariées. Effectivement, nous pouvons convenir avec les enfants qu'investir davantage dans le système éducatif national en vue de renforcer l'accès et le maintien des enfants notamment les filles, est primordial pour mettre fin au mariage d'enfants. Si l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde, comme l'a dit Nelson Mandela, elle est aussi une réponse très pertinente à la problématique du mariage d'enfants. Un gouvernement qui encourage par exemple la formation professionnelle et technique des filles en mettant l'accent sur leur maintien le plus longtemps possible dans le système éducatif réussira à réduire significativement le problème du mariage d'enfants.

**Accompagner et encadrer les enfants.** Pour les enfants, il est important qu'on les encadre afin de s'assurer qu'ils sont régulièrement suivis et conseillés pour ne pas compromettre leur avenir en adoptant des comportements dangereux et à risques.

**Encourager le dialogue au sein des familles.** Lorsque dans les familles, il n'existe pas de cadres de dialogue, d'échanges, d'écoute ou de discussions, lorsque les enfants ne sont pas écoutés ou lorsque la parole ne leur est pas donnée pour parler de ce qu'ils veulent, ressentent et souhaitent pour eux-mêmes, ou de ce que les parents attendent de leurs enfants, il n'y a pas de compréhension. Les enfants se sentent en ce moment délaissés et sans repères. Pour les enfants, parler du mariage au sein des familles ne devrait pas être un tabou. Bien au contraire, cela aidera les enfants à avoir les bonnes informations et leur permettra de se préparer au mariage dans les meilleures conditions.

**Promouvoir la liberté d'expression pour les enfants.** Les enfants doivent pouvoir s'exprimer librement au sein de leur famille et voir leurs opinions prises en compte. Cette recommandation rejoint la précédente.

## 2. Solutions recommandées par les enfants en termes de gestion/ prise en charge des cas de mariage d'enfants :

**La dénonciation ou le signalement de toute personne qui donne son enfant en mariage.** L'Etat doit mettre en place un système qui facilite la dénonciation de toute personne coupable ou complice de cette pratique.

**Le recours aux services de l'Action sociale.** L'Etat doit doter les services du ministère en charge de l'Action sociale de moyens adéquats qui leur permettraient de prendre en charge et de gérer convenablement les cas de mariage.

**La création de clubs d'enfants pour s'exprimer et défendre les victimes de mariage d'enfants.** Les enfants recommandent de mettre en place des structures ou clubs d'enfants pour permettre de libérer la parole pour les enfants, leur permettre d'échanger entre eux de leurs vécus ou histoires respectives et de la façon dont ils peuvent contribuer ensemble à lutter contre le phénomène.

**La création des centres d'accueil et de prise en charge des victimes du mariage d'enfants** à l'instar du Foyer Maria Goreti de Kaya qui accueille et prend en charge les jeunes filles rescapées du mariage d'enfants sans distinction ni de religion, ni d'ethnie. La création d'autres centres similaires à travers le pays pourrait aider dans la prise en charge et la lutte contre la pratique.

## 3. Solutions recommandées par les enfants en termes de renforcement des systèmes de protection :

**Une meilleure implication de l'Etat dans la lutte contre le mariage d'enfants.** Pour les enfants, l'Etat doit mieux

s'impliquer pour faire de l'élimination du mariage d'enfants une de ses priorités.

**Punir les auteurs et complices des mariages d'enfants.** La sanction peut aussi être une mesure dissuasive pour ceux qui voudraient se livrer à cette pratique et servir ainsi d'exemple aux autres. Pour les enfants donc, l'État devrait s'assurer que les dispositifs juridiques existants sont suffisants pour sanctionner les auteurs de mariage d'enfants.

**L'adoption de lois contre le mariage d'enfants. Selon les enfants,** il faudrait qu'il y ait des lois claires qui soient adoptées pour condamner plus fermement la pratique du mariage d'enfants. C'est là où il y a nécessité d'aligner le CPF au code pénal.

**Le soutien aux projets et associations qui luttent contre le mariage d'enfants.** L'État doit prendre des dispositions pour mieux accompagner les associations et organisations qui font la promotion de l'abandon de la pratique du mariage d'enfants au Burkina Faso de sorte à ce qu'elles disposent d'un cadre qui facilite leur travail.

**L'accroissement des stratégies de lutte contre le mariage d'enfants.** Les enfants estiment que l'État doit multiplier les actions et stratégies pour mettre fin au mariage d'enfants. Par exemple, cette recommandation concerne la consolidation de la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfant adoptée en 2015, dont la mise en œuvre connaît des difficultés de financement et de coordination. Cette stratégie pourrait être redéfinie en tenant compte du contexte très changeant marqué par l'insécurité et la pandémie à coronavirus.

## IV.5. **Participation des enfants eux-mêmes à la lutte contre le phénomène**

Les enfants ont clairement indiqué qu'ils ont eux aussi un rôle important à jouer dans cette lutte pour l'abandon du mariage d'enfants au Burkina Faso. Les changements voulus passant aussi par les premiers concernés, les enfants se proposent d'améliorer leurs comportements aussi bien à l'école vis-à-vis de leurs éducateurs, à la maison vis-à-vis

des parents et bien entendu entre eux afin de participer activement à mettre fin au mariage d'enfants.

### 1. **Adopter un comportement responsable à l'école :**

#### **Être assidu et bien travailler à l'école.**

Les enfants doivent faire de l'école la seule chose importante pour eux. Cela implique pour eux de ne pas « faire l'école buissonnière », d'être réguliers aux cours, bien apprendre les leçons et avoir de bons résultats scolaires. Dans la plupart des cas, certains parents prétextent les mauvais résultats scolaires de leurs enfants, particulièrement les filles, ainsi que leur conduite, pour les donner en mariage.

**Avoir un objectif à atteindre pour sa vie.** Les enfants se sont invités à se fixer des objectifs clairs pour leur vie et se dire que pour les atteindre, il leur faut se mettre au travail et se donner les moyens d'y arriver.

**Adopter un bon comportement, éviter les mauvaises compagnies et mettre en pratique les conseils donnés par leurs parents, encadreurs et éducateurs.** Le bon comportement pour l'enfant c'est écouter les parents et les éducateurs, être studieux et travailleur à l'école comme à la maison. Les mauvaises compagnies concernent les amis ou camarades qui les éloignent de leurs objectifs. Celles qui les entraînent dans le vice (l'alcool, la drogue, le sexe, l'irrespect, la délinquance, la défiance des parents et des éducateurs).

### 2. **Avoir une attitude positive et respectueuse des parents :**

**S'abstenir de tout comportement sexuel à risques et éviter les grossesses précoces** qui sont des prétextes avancés par certains parents pour donner leurs filles en mariage.

**Ecouter et respecter les parents. C'est la clé de tout succès, reconnaissent les enfants.** «Un enfant qui veut aller loin doit écouter ses parents et leur obéir», disent-ils.

**Echanger poliment avec les parents pour les sensibiliser sur le fait que l'enfant**

**peut être un soutien demain (y compris les filles).** Les enfants, particulièrement les filles, doivent pouvoir expliquer de temps à autres aux parents combien il est important pour elles d'aller à l'école et surtout ce qu'elles peuvent leur apporter en termes de soutien. Montrer aux parents que contrairement aux idées reçues, ils peuvent bien croire en elles.

à renforcer les actions de sensibilisation des parents pour qu'ils comprennent et cessent de donner leurs enfants en mariage.

**S'unir pour dire non à la pratique du mariage d'enfants.** Les enfants doivent se mettre ensemble dans une unité d'action pour dire non au mariage d'enfants. Cela implique à la fois qu'ils mènent des actions de sensibilisation et de plaider dans ce sens.

**Signaler à la gendarmerie, à l'action sociale ou à la justice tout cas de mariage d'enfants.** Les enfants devront être prompts à dénoncer ou signaler tout cas suspect de mariage d'enfants dont ils auraient eu connaissance auprès des structures habilitées.

### 3. Jouer un rôle actif dans la promotion de l'abandon du mariage d'enfants :

**Mener des actions de plaider vis-à-vis de l'Etat et des pouvoirs publics.** L'idée soutenue par les enfants est d'encourager et inciter l'Etat



**Photo d'illustration**

Les élèves du Lycée Municipal de Dédougoudiscutant autour de la question du mariage d'enfants

## V- Etude de cas : Témoignage d'une rescapée du mariage d'enfants (pensionnaire du Foyer Maria Goreti de Kaya)

« Je m'appelle Pauline<sup>1</sup>, j'ai 21 ans et je suis pensionnaire du Foyer depuis cinq (05) ans. Je me suis retrouvée ici parce que j'ai été donnée en mariage alors que je n'avais que 16 ans. Tout a commencé lorsqu'un ami de mon grand-père lui a fait don d'une calebassée de dolo<sup>2</sup> au cabaret. Content de ce geste, il lui a promis qu'il lui donnerait en mariage l'enfant à naître de sa belle-fille alors enceinte (sa petite fille que j'allais devenir) si jamais elle mettait au monde une fille. Quand je suis née, alors que je n'avais que 05 ans, j'ai été envoyée chez mon futur époux pour y passer quelques années. Lorsque j'ai eu 15 ans, on m'a ramenée chez mes parents pour y passer une année avant de repartir pour me marier. J'ai alors refusé parce que je ne voulais pas de ce mari. Il avait pratiquement l'âge de mon grand-père. C'est là qu'on m'a signifié que si je n'acceptais pas, je n'aurais plus le droit de revenir sur nos terres, que j'en serais bannie. Je me suis alors mise à pleurer.

Ayant compris que mes larmes ne pouvaient rien changer à la situation, j'ai alors entrepris de m'enfuir. Je me suis donc retrouvée en brousse, seule pendant une semaine, aidée par un groupe de cultivateurs qui me donnait de l'eau à boire. Surpris de me voir seule, quémandant quotidiennement de l'eau, ils m'ont demandé d'où j'étais et ce que je faisais là, toute seule. C'est alors que je leur ai expliquée que j'avais été donnée en mariage de force à un vieil homme et que je m'étais enfuie de chez lui pour me réfugier là.

C'est ainsi qu'ils m'ont dit qu'ils connaissaient un centre de sœurs (catholiques) qui s'occupe des jeunes filles victimes de mariage forcé à Kaya et que je pouvais y être reçue. Seulement, ils ne pouvaient pas m'y accompagner. C'était à moi de me débrouiller pour y aller. Et c'est ce que j'ai fait. Je me suis retrouvée à la paroisse et j'ai été accueillie par les Sœurs au sein du Foyer. Je dis merci à Dieu pour cela ».

Aujourd'hui, « Pauline » est une jeune fille heureuse et épanouie qui s'exerce au métier de la coiffure. Elle est le lead vocal d'un groupe de chant du foyer qui gratifie les visiteurs de belles chansons composées par leurs soins. Elle est l'une des plus anciennes pensionnaires du foyer et vit surtout en bonne intelligence avec ses camarades d'infortune. Elle nourrit de grandes ambitions dans le domaine de la coiffure. Elle est également reconnaissante aux Sœurs de l'avoir accueilli et de lui avoir donné une autre chance de refaire sa vie.

1 Nom d'emprunt

2 Bière locale

# CONCLUSION

Comme on peut le constater, les enfants ont une relative compréhension du phénomène de mariage d'enfants, en savent les implications et surtout estiment pouvoir contribuer à l'endiguer au Burkina Faso. Les consultations ont été une véritable opportunité pour eux de donner leurs perspectives qui devraient pouvoir aider à soutenir les initiatives actuelles visant la fin du mariage d'enfants. Loin d'être parfaites, les recommandations des enfants peuvent cependant aider à comprendre ce qu'en pensent les principaux concernés de la lutte pour la fin du mariage d'enfants et à leur accorder une bonne place pour qu'ils plaident leur propre cause. Les organisations et autres associations de développement ont pendant longtemps parlé à la place des enfants et il est maintenant temps qu'on leur restitue la parole.

Il est évident que mettre fin au mariage d'enfants passera nécessairement par un travail au double niveau juridique et comportemental. Il est primordial que le ministère de la Justice diligente et achève urgemment le processus de relecture du Code des Personnes et de la Famille pour fixer l'âge légal au mariage à 18 ans pour les filles et les garçons. Un travail technique a déjà été mené et il reste les deux étapes, notamment : 1) soumettre le CPF pour adoption lors des tous premiers Conseils des ministres, et 2) le soumettre à l'Assemblée Nationale pour adoption finale.

Ce préalable juridique devra absolument s'accompagner d'un travail pour changer les attitudes et les comportements sur cette question au niveau des communautés. C'est en cela qu'il est primordial d'engager et d'impliquer davantage les leaders traditionnels, religieux et communautaires afin de les sensibiliser au changement d'attitude sur le mariage des enfants. Cela permettra de susciter la prise de conscience que le mariage d'enfants présente des conséquences graves pour la jeune fille mais aussi le développement du pays. Il urge donc d'informer, de sensibiliser et d'interpeller les parents, les coutumiers et religieux sur les méfaits du mariage d'enfants et les inciter à s'engager à abandonner cette pratique pour le grand bonheur des enfants. Cette sensibilisation est à intensifier également auprès des enfants eux – mêmes pour qu'ils connaissent tout comme leurs parents, leurs droits et leurs devoirs et qu'ils se comportent en conséquence afin de jouir d'un meilleur avenir.



Au centre Maria Goretti de Kaya, explication du droit à la participation aux jeunes filles victimes du mariage d'enfants.

<b>INTRODUCTION</b>	<b>03</b>
<b>Contexte et Justification</b>	<b>03</b>
I- <b>Rappel de la situation de référence (prévalence de la pratique)</b>	<b>03</b>
II- <b>Les obstacles à l'éradication du mariage d'enfants</b>	<b>03</b>
III- <b>Quelques progrès enregistrés dans la lutte pour la fin du mariage d'enfants</b>	<b>04</b>
IV- <b>Résultats des consultations : Le mariage d'enfants vu par des enfants du Burkina Faso</b>	<b>06</b>
IV.1. <b>Méthodologie des consultations</b>	<b>06</b>
IV.2. <b>Définitions du mariage d'enfants par les enfants</b>	<b>07</b>
IV.3. <b>Causes du mariage d'enfants selon les enfants</b>	<b>07</b>
IV.4- <b>Solutions recommandées par les enfants pour éradiquer le mariage d'enfants au Burkina Faso</b>	<b>08</b>
1- <b>Solutions recommandées par les enfants en termes de prévention</b>	<b>08</b>
2- <b>Solutions recommandées par les enfants en termes de gestion / prise en charge des cas de victimes de mariage d'enfants</b>	<b>09</b>
3- <b>Solutions recommandées par les enfants en termes de renforcement des systèmes de protection</b>	<b>10</b>
IV.5- <b>Participation des enfants eux-mêmes à la lutte contre le phénomène</b>	<b>10</b>
1- <b>Adopter un comportement responsable à l'école</b>	<b>10</b>
2- <b>Avoir une attitude positive et respectueuse des parents</b>	<b>11</b>
3- <b>Jouer un rôle actif dans la promotion de l'abandon du mariage d'enfants</b>	<b>11</b>
V- <b>Etude de cas : Témoignage d'une rescapée du mariage d'enfants (pensionnaire du Foyer Maria Goreti de Kaya)</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>





**Save the Children  
| Burkina Faso Office |**

**Zone du Bois, 286 Rue Baor Ganga,  
secteur 22, 06 BP 9038 Ouagadougou 06 |**

**Décembre 2021**